



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT

Création d'une Direction générale réunissant le Service de de l'agriculture et de la viticulture et le vétérinaire cantonal

Conformément à ce qui avait été annoncé le 15 juin 2017 lors de la répartition des départements pour la législature 2017-2022 et sur proposition du chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), le Conseil d'État a validé la création d'une nouvelle Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) à compter du 1er juillet.

La nouvelle DGAV sera placée sous la direction de Frédéric Brand, actuel chef du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI), désigné à l'issue d'une procédure ouverte. Il prendra ses fonctions le 1er juillet 2018. L'actuel Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) disparaîtra sous cette appellation et dans sa structure actuelle. Le vétérinaire cantonal entrera ainsi dans la nouvelle structure de la DGAV, alors que le chimiste cantonal se verra rattaché au Service de la promotion économique et du commerce (SPECo).

Cette réorganisation a pour but de créer des synergies afin de renforcer la protection des consommateurs, les intérêts et la confiance de ces derniers en la filière agricole en général et en particulier de renforcer le suivi et la cohérence des contrôles liés aux filières de production animales. En effet, une part du travail du vétérinaire cantonal est consacrée à la santé animale, à la protection des animaux, y compris le respect des conditions d'élevage, à la traçabilité des produits. Le rapprochement du vétérinaire cantonal du monde de l'agriculture va dans ce sens.

Dans le même esprit, la protection des consommateurs au niveau du contrôle des entreprises, des commerces et des denrées alimentaires qui a pour but d'assurer la sécurité sanitaire de nos produits de consommation et la lutte contre les tromperies est du ressort du chimiste cantonal. On rapproche donc logiquement plusieurs autorités de surveillance que sont le laboratoire cantonal, le bureau cantonal des poids et mesures et la police cantonale du commerce.

Lausanne, le 01 février 2018

DEIS, Philippe Leuba, conseiller d'État, 021 316 60 10; Frédéric Brand, directeur général désigné de la DGAV, 079 372 82 32